

Le Duc de Nemours  
2. Aoust 1689.

Copie

235

Monsieur

La reponse que vous avez prins la peine de faire à ma despesche du premier de ce mois, m'a esté rendue par main tierce, ouverte, et lue, si on a voulu. C'est un procedé qui desoblige ordinairement le monde: mais, au subject que nous traictons, il m'a tant esté faict de ces petites pieces, et nommément dans l'adresse de vos lettres, que je suis en l'abitude de les devoir arriver, et en possession d'en faire peu de compte. Ceux qui ne font rien dans leurs jardins que ce que Dieu et les hommes peuvent devoir, ne se mettent point en peine des fenestres de leurs voisins. Ainsi, Monsieur, ne me souciant point que le monde voye ce que j'écris, au contraire n'escriuant presque point, qu'afin que le monde voye jusqu'au fonds de mon cœur, je me fascelois d'aller de le devoir prendre cognoissance de ce que m'escriuent mes amis. Et peut estre, aurez vous prevenu les soins de ces curieux, en communiquant, où vous l'aurez trouvé à propos, la copie de vostre lettre ensemble avec la mienne, qu'on se vante icy d'avoir en main, en la citant avec grand bruit (sans la produire) à mon desavantage, et pour accumulation de nouveau crime: Je vous en suite du traictement que l'on me faict ces beaux derniers Luice mois: sans discerner, si je parle par ordre, ou de mon chef. Vous sçavez ce qu'il y a à dire, et me tenex, j'espere, assez discret pour considerer mieux que l'on ne veut faire en mon endroit, que cest May Lord Somers qui m'escriit, mais que c'est la Reine de la Gr. Bretaigne qui me faict l'honneur de m'informez des ses sentimens par son entremise. En somme, Monsieur, nous servons, et servons de tout cœur, et apres avoir debité fidellement ce qu'on nous ordonne n'avons plus que faire d'en respondre. A cest effect vous avez veu ma f'redence. La vostre n'a faict que passer par mis mains vers Madame la Princesse Douairiere, qui est à Aix, et, peut estre, ne manquera pas de quoy justifier ses sousseins et celles de Monsi<sup>g</sup>. L'Escur s'il y eschet: mais il semble qu'en fin Dieu a exaucé les bons, et nous a voulu consolir d'un succes d'accordement provisionel; le quel, si nous sommes sages, pourra couvrir brochi à la plus part de sans de fastidieuses considerations. Je prens à bon augure, que dans le temps mesme que vous dites que S<sup>m</sup> continuoit de faire paroistre ses bonnes et saintes intentions pour la paix, cesté paix a esté procurée et conclue, Mad<sup>me</sup> Dami, la Princesse ayant esté contente;

... en un mot, son point de son de son.

Mais par à ses fruits, en descendant du haut des avantages que  
Le dernier Arrest du Grand Conseil venoit de luy donner,  
et en esgalant la condition des Tuteurs Paternels auy celle  
de S. M. R.<sup>le</sup> au mesme niueu que des le commencement  
de nos trouuilles j'ay jugé raisonnable et practicable, et  
nécessaire. Je n'ay que faire de m'en vanter, comme les  
fols, qui ayment tant ce passage importun, Vous l'auoyez  
pas bien dit? Mais escrits en feront foy. Vous les auez  
et en les conferant auy ce que l'on vient de conclurre, j'ay  
mieux que personne, si j'ay endigné le mauvais chemin, et  
si, en le choisissant d'abord, l'on se fust fourroyé, bien que  
l'ayants negligé, au bout de ce meschant compte, nous trouuons  
notre Prince pupille en perte euidente de plus de 800. Liers  
irrecouuables p.<sup>r</sup> jamais: à ne parler point de la honte des  
aigreurs qui s'en sont suivies, et de cest autre plus grand  
intéressé que ceste Maison et ce Prince, desjà trop malheureux  
vient de souffrir de nos diuisions. Vous diriez, Monsieur,  
qu'apres une transaction si conforme à mes ouuertures, l'on  
deuroit commencer à vouloir un peu moins de mal à l'autre  
et que si j'ay esté assez malheureux pour n'estre pas compris  
du commencement, et de la me voir insolument sifflé par  
ceux qui pour le moins deuoient un peu de civilité à mes  
bonnestes intentions, le succes de la fin me mettroit hors de  
reproche et d'exécration. Mais certes, tout au rebours, il sime  
que c'est à cest heure mesme que l'on commence à m'en  
vouloir. comme qui, en embrassant les propositions d'un homme  
de bien, s'en voyeroit pendre pour ses prinés. Voulez vous  
scauoir? Ce pauvre Traicté, a failli de tomber à terre  
pour l'amour de moy, qui vaulx le peu que vous scauez, et  
me mérité pas d'estre considéré en de si illustres Articles  
jusques à ce que Madame la Princesse Douairiere, pressée de  
deuant basté de Madame l'Electrice sa fille et du desir

De faire quelque fin d'affaires auant que de sortir d'icy, & de  
 la justice de mon interest, en ce qu'on taschoit à outrance d'inserer  
 au contract à mon prejudice, s'est laissé emporter au desiroit  
 de tant de circonstances facheuses, et contradictoires à la  
 bonté de son naturel, et apres m'avoir fait exhorter (onabade  
 que j'estois) à son exemple, de donner quelque chose à la concorde,  
 & accepté quelques passages ambigus, et lors de congruité, —  
 Desquels, l'on s'est voulu tenir satisfait, à mes despens, de  
 part et d'autre, sans avoir le temps de m'en parler,  
 qui, en tout cas, ne veurois perdre mon droit par la stipulation  
 de qui que ce soit. Encor, Monsieur, (et voyez de quoy vous  
 estonnez) j'intens que S. A. estant partie apres avoir cédé  
 le possible et l'impossible. l'on n'a pas fait difficulté de la  
 recapiter par je ne scay quel desadvantage de quelques parolles  
 solennellement accordées, j'entens même en ce qui touche le principal  
 ingrediens du Traicté, qui est la repartition des voix, et puis dans ce  
 miserable Article dont la reflexion me touche, mais duquel,  
 comme je viens de dire, tout le contenu ensemble ne deroge  
 en rien à la vérité de mon droit, duquel je vous informeroij  
 icy, et vous en rendrois juge volontiers, si ce n'estoit chose indigne  
 de vostre attention, parce qu'il n'y va que de mes interests, En  
 fin, Monsieur, voyez la recompence de ces travaux qui jusques  
 ne vous ont pas déplu, et que la Reine a voulu honorer de  
 son approbation, entant qu'au travers des faiblesses du raisonnement  
 elle a bien paroisstre les bonnes et sinceres intentions de  
 l'auteur, qui ne se repent pas encor de ses devoirs pacifiques,  
 osant bien continuer de dire entre Dieu et sa conscience,  
 que c'est le bien, l'honneur et le service de la Maison qu'il  
 a toujours eu devant les yeux, et qu'apres y avoir donné  
 la meilleure partie de son age, il est bien resolu d'y

employer encor tout ce qui en reste, n'en desplaise à ceux qui tant  
s'estudient à donner de l'interprétation sinistre à tout ce qu'il  
dit et fait: et quelque jour ne seront pas trouvez auoir esté  
plus seruiteurs de la Princesse Royale que luy, pour auoir  
tasché de <sup>la</sup> diuider auq ses proches, ou mon unique  
visir a toujours tendu à les consolider en amitié inuictable  
pour de quoy justifier la bienveillance et la nécessité j'ay tant  
produict de raisons et de raisonnemens, que si ceux qui mainte-  
en faisant la paix, ne cessent de maudire le premier  
pacificateur, en eussent contribué le quart de leur costé, il  
y a long temps que nous aurions anticipé ceste concordé; et lors  
ils m'eussent fait cognoistre qu'ils y auoyent de l'inclination  
au lieu de ceste auersion continuelle dont ils se sont rendus  
visiblement coupables, en ne refusant pas seulement de tenir  
la main aux deuires que j'y rendois, mais en descriant mesmes  
et en trauersant de tout leur pouuoir les propositions, —  
que aujourd'uy ils justifient de leur adu. Apres tout cela  
Monsieur, où diriez vous qu'il est possible que la malice soit alle  
chercher les moyens de tenir ceste Princesse en aigreur contre moy?  
Ay-je jamais traicté sa personne illustre de termes mal conuenus  
à la profondeur du respect que je dois à sa haute naissance?  
y a quelques jours que l'on a commencé à dire qu'ouy. Vous  
souuenez vous? non, Monsieur, la calomnie ne se prouue  
jamais, non plus que le jugement d'un homme sain ne se  
scauroit conuaincre. Si ne fais point difficulté de vous demander  
si j'ay serui ou deserui le feu Roy d'immortelle Mémoire.  
Ceux qui presentement font gloire de me persécuter se plaignent  
en scauent quelque nouvelle auq vous: D'autres diront ce que  
j'ay fait ou non, fait pour le seruire de sa postérité Royale  
D'autres (et j'appelle icy une multitude de scemoizgs) comme j'en

Je suis comparé à l'endroit de vos subjects de toute condition, par  
 un peu de ~~de~~ <sup>de</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> que j'ay eü, sans que l'occasion en a dure, et; comme  
 elle s'est ~~trouvé~~ <sup>trouvé</sup> expirée, par des charitez continuelles et  
 journalieres enuers ceux que la calamité publique a portez  
 à m'en requerir. Dieu sçait que cela ne cesse point, quelque  
 mal qu'on m'en recompense; mais le tout est fort peu sçant en  
 ma bouche, et je vous demande pardon de ce que la contrainte  
 de l'indignation m'y emporte. Ce que j'en pretens de dire, c'est,  
 qu'à mon aduis, il n'est pas imaginable, pourquoy ceste affection  
 si inustérée, et à laquelle j'adonne que le merite et les civilités  
 de la nation m'ont beaucoup obligé, viendroict à me manquer  
 purement et uniquement à l'endroit de ceste excellente  
 Princesse, fille et sœur des Rois et Princes que j'ay toujours  
 tant reueré, et Mere du précieux heritier de ceste maison  
 à laquelle et moy et mes enfans avons de si forts attachemens.  
 Seroit-ce le honneur, le prouffit, ou le plaisir qui me donneroit  
 ces mauuaises pensées: car ce sont là les trois grands et principaux  
 motifs des actions humaines. Je prie la malice d'inuenter  
 quelque couleur à ceste Historique. J'adonne, Monsieur, que j'en suis  
 à bout de mon Latin, et à moins que de me destiner aux petites maisons,  
 ne dois pas qui me puisse taxer avec apparence de ce qu'on se plaisir à  
 m'imposer. A Dieu me plaise que j'en impute, ou que jamais  
 j'en jure rien imputé à S. A. R. C'est trop peu de chose pour elle que de  
 me sçauoir au monde: si ceux qui l'en ont informée ainsi, m'ont voulu  
 représenter sous more et sous Infidèle, au lieu de Chrestien, qu'en puis  
 je mais? à luy la vengeance qui se l'est réservée. C'est tout le  
 ressentiment que je suis resolu d'en témoigner: mesmes si c'est peu  
 des obligations que je pense que m'ont quelques uns de ceux qui les  
 recognoissent si mal aujourd'uy, je leur en rafraichiray la memoire  
 par des nouuiaux seruices, si je puis; et peu à peu, Dieu m'aydant,

les forceray à confesser que ny pour le tres-humble service que j'ay voué à  
la Pr. R.<sup>le</sup> ny pour le bien que j'ay témoigné leur vouloir, je n'ay pas  
mérité le salaire qu'on me donne en sautoe de vinaigre et de  
fiel. Voyez une trop longue histoire, Monsieur, mais de laquelle  
au sortir de ma feiblesse, j'ay eue une fois me devoir descharger  
envers vous, qui, pour toutes les mauvaises impressions qu'on  
saché de vous donner de moy, n'avez jamais voulu dissimuler  
la profession de nostre ancienne amitié. Je ne scay si vous trouvez  
à propos de renvoyer encor ceste lettre par de cà comme l'autre.  
En tout cas j'en feray tirer bonne copie authentique, pour m'en  
servir ou defendre, au besoin; puis que desormais la vérité est  
subjecte à sans de bicarrie, qu'il fault quasi toujours sçavoir  
ce qu'on a jamais escrit ou dit. Pour achever de vous accablér  
de mauvais papier, en voyez un autre, chargé d'aussi beaux vers  
Latins qu'est ceste prose, mais contenant à peu pres les mêmes  
expressions. Si vous avez quelqu'ami de Lettres qui se plaise  
ces entousiasmes, il m'y trouvera en chemise, sans faire ni  
affectation, car ce sont des petits memoires que je consacre  
moyen du sabbat que Dieu m'en a donné, à ceste partie de la  
pastorité qui par affection ou par autre lieu a de l'intérest en  
honneur. icy je vous demande grace de toute la faulte univuelle  
et pour me lasser de vous deslurer, me declare en un mot, que  
part du bon du cœur,

Monsieur,

Je tiens de recevoir une copie de la responce qu'il  
a pléu la Reine de faire à madame la Princesse,  
dans laquelle je remarque auy beaucoup de  
satisfaction, comme la haute prudence de S. M.  
maintient sous jours son esprit Royal dans la belle assiette  
qui est la vraie et sincere disposition à la concorde entre les Princesses Belle fille et  
mère. En effect, Monsieur, S. M. a tout dit en peu de paroles: au moyen de la concorde et  
amitié reciproque toutes difficultez deviendront aisées, et si rebours rendra difficile et  
au dupité tout ce qui ne l'est ny ne l'est doit estre. J'ay esté qu'on voudra considerer ceste  
l'écrit de part et d'autre et la practiquer auy emulation. Au moins est ce bien mon  
dessein d'y employer de tous mon pouvoir.